

Récépissé de dépôt d'une demande de transfert d'un permis délivré en cours de validité

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de transfert d'un permis délivré en cours de validité. Le délai d'instruction de votre dossier est de :

- **deux mois** pour les demandes de transfert d'un permis de construire une maison individuelle
- **trois mois** pour les demandes de transfert d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager

• **Si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un transfert de permis tacite.**

• **Attention : le transfert de permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :**

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers devant le tribunal administratif. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date de décision de transfert, l'autorité compétente peut la retirer, si elle l'estime illégale. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

(à remplir par la mairie)

Cachet de la mairie :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de transfert du permis n° PC066J2343G0001 TO.1

délivré le : 16 09 2013,

déposée à la mairie le : 18 05 2015,

par : Mr MUSSON Guillaume

fera l'objet d'un transfert de permis tacite¹ à défaut de réponse de l'administration dans le délai de deux mois ou trois mois (mentionné ci-dessus) après la date de dépôt en mairie.

1) Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.



Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau visible de la voie publique décrivant le projet (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.

Récépissé de dépôt d'une demande de transfert d'un permis délivré en cours de validité

Madame, Monsieur,

Vous avez déposé une demande de transfert d'un permis délivré en cours de validité. Le délai d'instruction de votre dossier est de :

- **deux mois** pour les demandes de transfert d'un permis de construire une maison individuelle
- **trois mois** pour les demandes de transfert d'un permis de construire ou d'un permis d'aménager

• **Si vous ne recevez pas de courrier de l'administration dans ce délai, vous bénéficierez d'un transfert de permis tacite.**

• **Attention : le transfert de permis n'est définitif qu'en l'absence de recours ou de retrait :**

- dans le délai de deux mois à compter de son affichage sur le terrain, sa légalité peut être contestée par un tiers devant le tribunal administratif. Dans ce cas, l'auteur du recours est tenu de vous en informer au plus tard quinze jours après le dépôt du recours.
- dans le délai de trois mois après la date de décision de transfert, l'autorité compétente peut la retirer, si elle l'estime illégale. Elle est tenue de vous en informer préalablement et de vous permettre de répondre à ses observations.

(à remplir par la mairie)

Cachet de la mairie :

Le projet ayant fait l'objet d'une demande de transfert du permis n° PC066123136001T02

délivré le : 16 09 2013.

déposée à la mairie le : 18 05 2015.

par TRQUIERET Jean

fera l'objet d'un transfert de permis tacite¹ à défaut de réponse de l'administration dans le délai de deux mois ou trois mois (mentionné ci-dessus) après la date de dépôt en mairie.

1) Le maire ou le préfet en délivre certificat sur simple demande.



Délais et voies de recours : Le permis peut faire l'objet d'un recours gracieux ou d'un recours contentieux dans un délai de deux mois à compter du premier jour d'une période continue de deux mois d'affichage sur le terrain du présent récépissé et d'un panneau visible de la voie publique décrivant le projet (article R. 600-2 du code de l'urbanisme).

L'auteur du recours est tenu, à peine d'irrecevabilité, de notifier copie de celui-ci à l'auteur de la décision et au titulaire de l'autorisation (article R. 600-1 du code de l'urbanisme).

Le permis est délivré sous réserve du droit des tiers : il vérifie la conformité du projet aux règles et servitudes d'urbanisme. Il ne vérifie pas si le projet respecte les autres réglementations et les règles de droit privé. Toute personne s'estimant lésée par la méconnaissance du droit de propriété ou d'autres dispositions de droit privé peut donc faire valoir ses droits en saisissant les tribunaux civils, même si le permis de construire respecte les règles d'urbanisme.



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

MINISTÈRE CHARGÉ
DE L'URBANISME

Demande de Transfert de permis délivré en cours de validité

Imprimer

Enregistrer

Réinitialiser

cerfa

N° 13412*03

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

Vous souhaitez transférer tout ou partie d'un permis en cours de validité délivré à une autre personne.

Un permis est valable deux ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA Dpt Commune Année N° de dossier T N° modif.

La présente demande a été reçue à la mairie

le

Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis

Autorisation accordée :

☒ Permis de construire

☐ Permis d'aménager

N° permis : PC 0661231360001T

Date de délivrance du permis : 16 09 2013

2 - Identité du ou des demandeurs Le demandeur sera le titulaire de l'autorisation transférée et le redevable des taxes d'urbanisme, éventuellement solidairement du précédent demandeur.

Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : Commune :

Département : Pays :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : FERME D'ESCOUITS Raison sociale :

N° SIRET : 80964817300015 Catégorie juridique : 5710

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : QUILLERET Prénom : JEAN

3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : LES ENBRIQUES Localité : NYER

Code postal : 66360 BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

☒ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à

l'adresse suivante : jean.quillent@wanadoo.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

19.

4 - Nature du transfert

Le transfert de l'autorisation est : total ☐ partiel ☒

Courte description de la (ou des) partie(s) transférée(s) :

ensemble Batiment A + Batiment B.

5- Accord du (ou des) titulaire(s) du permis

Titulaire(s) de l'autorisation initiale :

je soussigné(e),

Nom(s) et prénom(s) Guillaume HUSSON et Jean QUIQUERET

autorise

Nom(s) et prénom(s) Jean QUIQUERET, représentant de la SCIC SAS
à capital variable FERRE D'ESCOUFFS

à demander le transfert de l'autorisation N° PC 0661231360001

À Nyer

Le : 07 mai 2015

Signature du (ou des) titulaire(s) de l'autorisation initiale :

6 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.²

Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

À Nyer

Le : 07 mai 2015



Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

² Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions en cas de transfert partiel d'un permis délivré en cours de validité

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet.
Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables.
Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA^{Dpt} Commune Année N° de dossier T N° de transfert

1 - Renseignements concernant la construction ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction :

Surface taxable (1) totale transférée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 0 m²

Surface taxable transférée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²

1.2 - Destination des constructions transférées et tableau des surfaces taxables (1) transférées

1.2.1 - Transfert de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements transféré	Surfaces transférées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces transférées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus, (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Transfert de locaux non destinés à l'habitation

	Nombres créé	Surfaces transférées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces transférées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes			
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)			
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			
		Surfaces transférées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)			

19.

1.3 - Autres éléments soumis à la taxe d'aménagement et transférés

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :	0
Superficie du bassin de la piscine transférée :	0.....m ²
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs transféré :	0
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs transféré :	0
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m transféré :	0
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol transférée :	0.....m ²

2 - Autres renseignements

(Explications concernant votre projet de transfert partiel ou informations complémentaires pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date 07/05/2015

Nom et Signature du déclarant

Jean QUILLERET
représentant la SNC SAS à capital variable FERME d'ESCOURTS

Groupeement Foncier Agricole Itaca

Le Mas d'en Pessignan

66 360 NYER

RCS Perpignan D 323 417 535

Autorisation de demande de transfert de permis de construire

Je soussigné Guillaume Hussen, gérant du GFA Itaca, propriétaire des parcelles section A1048 - 1761 - 1762 - 1763 - 1768 sur la commune de Nyer autorise la SCIE SAS à capital variable Ferme d'Escourms à demander un transfert partiel du permis de construire n° PC 66 123 13 G 0001 délivré le 16 septembre 2013.

Fait à Nyer le 7 mai 2015



Demande de

Transfert de permis délivré
en cours de validité

Imprimer

Enregistrer

Réinitialiser

cerfa

N° 13412*03

Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISEMINISTÈRE CHARGÉ
DE L'URBANISME

Vous pouvez utiliser ce formulaire si :

Vous souhaitez transférer tout ou partie d'un permis en cours de validité délivré à une autre personne.

Un permis est valable deux ans à compter de sa délivrance. Passé ce délai, il devient caduc si les travaux n'ont pas commencé ou s'ils ont été interrompus pendant plus d'un an.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA

Dpt

Commune

Année

N° de dossier

T

N° modif.

La présente demande a été reçue à la mairie

le

Cachet de la mairie et signature du receveur

1 - Désignation du permis

Autorisation accordée :

☒ Permis de construire☐ Permis d'aménager

N° permis : PC 066 123 139 000 1 T

Date de délivrance du permis :

2 - Identité du ou des demandeurs Le demandeur sera le titulaire de l'autorisation transférée et le redevable des taxes d'urbanisme, éventuellement solidairement du précédent demandeur.

Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir du 2^{ème}, doit remplir la fiche complémentaire «Autres demandeurs»
Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

Vous êtes un particulier

Madame ☐ Monsieur ☐

Nom : Prénom :

Date et lieu de naissance

Date : Commune :

Département : Pays :

Vous êtes une personne morale

Dénomination : ESCOUTS SOLAIRE Raison sociale :

N° SIRET : 81034321000011 Catégorie juridique : 5710

Représentant de la personne morale : Madame ☐ Monsieur ☒

Nom : HUSSON Prénom : Guillaume

3 - Coordonnées du demandeur

Adresse : Numéro : Voie :

Lieu-dit : LES ENBRIQUES Localité : NYER

Code postal : 66360 BP : Cedex :

Si le demandeur habite à l'étranger : Pays : Division territoriale :

☒ J'accepte de recevoir par courrier électronique les documents transmis en cours d'instruction par l'administration à l'adresse suivante : jean-quilleuet@wanadoo.fr

J'ai pris bonne note que, dans un tel cas, la date de notification sera celle de la consultation du courrier électronique ou, au plus tard, celle de l'envoi de ce courrier électronique augmentée de huit jours.

GH

4 - Nature du transfert

Le transfert de l'autorisation est : total ☐ partiel ☒

Courte description de la (ou des) partie(s) transférée(s) :

ensemble Batiment C + Batiment D

5 - Accord du (ou des) titulaire(s) du permis

Titulaire(s) de l'autorisation initiale :

je soussigné(e),

Nom(s) et prénom(s) Guillaume HUSSON et Jean QUILLERET

autorise

Nom(s) et prénom(s) Guillaume HUSSON, représentant de la SCiS SAS
à capital variable ESCOUTS SOLAIRE

à demander le transfert de l'autorisation N° PC 066 123 13 90 001

À Nyer

Le : 07 mai 2015

Signature du (ou des) titulaire(s) de l'autorisation initiale :

6 - Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.²

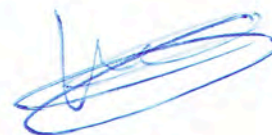
Je soussigné(e), auteur de la demande, certifie exacts les renseignements fournis.

J'ai pris connaissance des règles générales de construction prévues par le chapitre premier du titre premier du livre premier du code de la construction et de l'habitation et notamment, lorsque la construction y est soumise, les règles d'accessibilité fixées en application de l'article L. 111-7 de ce code.

Je suis informé(e) que les renseignements figurant dans cette demande serviront au calcul des impositions prévues par le Code de l'urbanisme.

À Nyer

Le : 07 mai 2015



Signature du (des) demandeur(s)

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet.

Si vous êtes un particulier : la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'applique aux réponses contenues dans ce formulaire pour les personnes physiques. Elle garantit un droit d'accès aux données nominatives les concernant et la possibilité de rectification. Ces droits peuvent être exercés à la mairie. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande.

Si vous souhaitez vous opposer à ce que les informations nominatives comprises dans ce formulaire soient utilisées à des fins commerciales, cochez la case ci-contre : ☐

² Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants :

- vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ;
- vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ;
- vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ;
- vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

GH



MINISTÈRE CHARGÉ
DE L'URBANISME

Déclaration des éléments nécessaires au calcul des impositions en cas de transfert partiel d'un permis délivré en cours de validité

Informations nécessaires en application de l'article R. 431-5 du code de l'urbanisme

Cette déclaration sert de base au calcul des impositions dont vous êtes éventuellement redevable au titre de votre projet.
Remplissez soigneusement les cadres ci-dessous. Cela peut vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables.
Conservez soigneusement les justificatifs afférents à vos déclarations. Ils pourront vous être demandés ultérieurement.

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet

PC ou PA^{Dpt} Commune Année N° de dossier N° de transfert

1 - Renseignements concernant la construction ou les aménagements

1.1 - Les lignes ci-dessous doivent être obligatoirement renseignées, quelle que soit la nature de la construction :

Surface taxable (1) totale transférée de la ou des construction(s), hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2bis) : 880 m²

Surface taxable transférée des locaux clos et couverts (2 bis) à usage de stationnement : 0 m²

1.2 - Destination des constructions transférées et tableau des surfaces taxables (1) transférées

1.2.1 - Transfert de locaux destinés à l'habitation

Dont :		Nombre de logements transféré	Surfaces transférées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces transférées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Locaux à usage d'habitation principale et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé (3)			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS (4)			
	Bénéficiant d'un prêt à taux zéro plus, (PTZ+) (5)			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés (PLUS, LES, PSLA, PLS, LLS) (6)			
Locaux à usage d'habitation secondaire et leurs annexes (2)				
Locaux à usage d'hébergement (7) et leurs annexes (2)	Ne bénéficiant pas de prêt aidé			
	Bénéficiant d'un PLAI ou LLTS			
	Bénéficiant d'autres prêts aidés			
Nombre total de logements créés				

1.2.2 - Transfert de locaux non destinés à l'habitation

	Nombres créé	Surfaces transférées (1) hormis les surfaces de stationnement closes et couvertes (2 bis)	Surfaces transférées pour le stationnement clos et couvert (2 bis)
Nombre de commerces dont la surface de vente est inférieure à 400 m ² (9)			
Total des surfaces créées, y compris les surfaces annexes			
Locaux industriels et leurs annexes			
Locaux artisanaux et leurs annexes			
Entrepôts et hangars faisant l'objet d'une exploitation commerciale et non ouverts au public (10)			
Dans les exploitations et coopératives agricoles : Surfaces de plancher des serres de production, des locaux destinés à abriter les récoltes, héberger les animaux, ranger et entretenir le matériel agricole, des locaux de production et de stockage des produits à usage agricole, des locaux de transformation et de conditionnement des produits provenant de l'exploitation (11)		880	
Dans les centres équestres : Surfaces de plancher affectées aux seules activités équestres (11)			
		Surfaces transférées	
Parcs de stationnement couverts faisant l'objet d'une exploitation commerciale (12)			

CH

1.3 - Autres éléments soumis à la taxe d'aménagement et transférés

Nombre de places de stationnement non couvertes ou non closes (13) :	0
Superficie du bassin de la piscine transférée :	0.....m ²
Nombre d'emplacements de tentes, de caravanes et de résidences mobiles de loisirs transféré :	0
Nombre d'emplacements pour les habitations légères de loisirs transféré :	0
Nombre d'éoliennes dont la hauteur est supérieure à 12 m transféré :	0
Superficie des panneaux photovoltaïques posés au sol transférée :	0.....m ²

2 - Autres renseignements

(Explications concernant votre projet de transfert partiel ou informations complémentaires pouvant vous permettre de bénéficier d'impositions plus favorables)

Date

07 mai 2015

Nom et Signature du déclarant

Guillaume HUSSON



représentant la Snc SAS à capital variable ESCOURS SOLAIRE

GH

Groupeement Foncier Agricole ITACA

Le Mas d'en Porsignan

66 360 NYER

RCS Perpignan D 323 417 535

Autorisation de demande de transfert de permis de construire

Je soussigné, Guillaume Husson, gérant du GFA Itaca
propriétaire des parcelles section A 1048 - 1761 - 1762 - 1763 - 1768
sur la commune de Nyer, autorise la SCIC SAS à capital
variable Escour Solaris à demander un transfert partiel
du permis de construire n° PC 66 123 13 60001 délivré
le 16 septembre 2013.

Fait à Nyer le 7 mai 2015

